L. 32 FRC 12763

OBSERVATIONS

DE M. D'EPREMESNIL,

SUR UN SUJET TRÈS-IMPORTANT.

In manu Dei poteſtas terræ ;.... execrabilis omnis iniquitas gentium..... regnum à gente in gentem transfertur propter injuſtitias & injurias & contumelias & diverſos dolos.

Lib. eccleſia : c. 10.

A PARIS,

Chez GATTEY, Libraire, au Palais Royal.

Case FRC 18298

THE NEWBERRY LIBRARY

OBSERVATIONS

DE M. D'EPREMESNIL,

SUR UN SUJET TRÈS-IMPORTANT.

In manu Dei poteſtas terræ ; .... execrabilis omnis iniquitas gentium..... regnum à gente in gentem transfertur propter injuſtitias & injurias & contumelias & diverſos dolos.

Lib. eccleſia : c. 10.

J'AI juré d'être fidele à la nation, à la loi, au roi, & de maintenir de tout mon pouvoir la conſtitution décrétée par l'aſſemblée nationale, & acceptée par le roi; je tiendrai mon ſerment. Mais je n'ai point juré de renoncer à ma raiſon, & d'étouffer ma conſcience; un pareil engagement ne ſeroit pas obligatoire. Si donc l'on oppoſoit la violence à la conſtitution, j'emploierois tout mon pouvoir à la défendre. Mais s'il m'étoit prouvé que la nation eſt dans l'erreur, que la loi eſt

mauvaiſe, que le roi n'eſt pas libre, & que la conſtitution eſt vicieuſe, je me croirois tenu, non-ſeulement d'abandonner la loi & la conſtitution à toutes les attaques qui leur ſeroient livrées par la raiſon, mais encore d'employer, ſelon mes forces, le pouvoir de cette raiſon, tôt ou tard victorieuſe, à détromper la nation & le roi. Tout citoyen a droit de s'expliquer ſur les matieres du temps avec décence, avec prudence, avec courage : tout citoyen, quand la patrie eſt en danger, devient homme public. Le courage n'eſt pas, dans un homme public, moins néceſſaire que la prudence. Les devoirs d'un député ſont encor plus ſéveres. Appuyé ſur ces principes, je propoſe à mes concitoyens les obſervations ſuivantes.

Il n'eſt point d'homme, il n'eſt pas même d'aſſemblée infaillible, hors une ſeule, trop négligée par les princes chrétiens. L'aſſemblée nationale, comme toutes les autres, eſt ſujette à l'erreur. Je crois même qu'elle s'eſt déjà trompée plus d'une fois, tantôt en portant des loix qui, ſelon moi, ne ſont pas bonnes; tantôt en portant de bonnes loix évidemment prématurées; d'autres fois en jugeant inutiles des loix où des précautions que la juſtice & l'amour de

la paix s'accordoient pour indiquer; tout récemment enfin, par l'envoi d'une adreſſe aux provinces, où je crains fort que nos paroles de paix, étant mal entendues, ne perpétuent les troubles.

Me ſeroit-il permis d'obſerver, par exemple; qu'une des erreurs capitales de l'aſſemblée, eſt d'avoir preſqu'achevé la conſtitution ſans avoir reconnu la religion du royaume? Je conviens qu'il ſeroit digne du ſiecle de lumieres où nous vivons de fonder un ſyſtême de loix ſur l'athéiſme, & d'eſſayer de prouver qu'une grande nation peut cultiver toutes les vertus ſans croire en Dieu. Si du moins l'on parvenoit à borner au pur déiſme les idées religieuſes!.... un Dieu ſans révélation ſeroit un Dieu ſans providence: du défaut de providence au défaut d'exiſtence, la concluſion pratique ſeroit facile pour de bons raiſonneurs..... Jamais, jamais l'aſſemblée nationale n'accordera cet horrible triomphe à l'eſprit d'impiété qui ſouffle ſur la France. Quant à moi, l'avouerai-je? j'ignore par quels moyens on pourroit anéantir cette bible fatale que les Juifs ont eu la ſimplicité de conſerver précieuſement pour nous autres chrétiens: je ne ſais comment m'y prendre pour effacer de ma mémoire ces paroles du

roi prophete, vérifiées dans tous les temps ; *à moins que le ſeigneur n'ait travaillé à l'édifice, ceux qui l'élevent auront travaillé en vain ; à moins que le ſeigneur ne veille ſur la cité, ceux qui la gardent veillent inutilement.....* Je conjure toutes les puiſſances qui gouvernent l'état, de méditer ces deux verſets.

Les eſprits vulgaires conçoivent aiſément qu'il eſt des loix, des jugemens, des actions interdites à des peuples chrétiens. Que ceux qui veulent avilir leur légitime roi, délier de la foi du ſerment, ſe jouer de la loi des dépôts, traiter les vœux monaſtiques d'engagements ſacrileges, ſupprimer le clergé comme inutile, favoriſer le brigandage, & précipiter ce beau royaume dans toutes les horreurs d'une guerre inteſtine, commencent donc par abroger l'évangile. C'eſt la choſe du monde la plus aiſée. Il ne s'agit que d'amener une perſécution. Les vrais fideles ne ſe défendront pas. Tels & tels, dont le zele ardent auroit pu s'enflammer juſqu'à la réſiſtance pour la conſervation des propriétés, ſe laiſſeront conduire au ſupplice comme des agneaux, dès qu'il ſera queſtion de ſoutenir la foi chrétienne. Le ſang des martyrs, c'eſt-à-dire, des témoins de la vérité, coulera comme autrefois : & ſi la religion

n'eſt pas raffermie par les moyens dont Dieu s'eſt ſervi pour l'établir, tout ſera dit.

Si la religion n'eſt pas raffermie ! l'eſperez-vous, philoſophes modernes, l'eſperez-vous réellement? Pauvres mortels ! qui croyez renverſer les empires, vous ne ſerez jamais, ſur ce point de l'univers qu'agitent vos foibles mains, que les inſtrumens aveugles, mais coupables, parce que votre aveuglement eſt volontaire, de celui d'où provient toute puiſſance. Dieu ſe ſert des méchans, & briſe ſes fléaux ; liſez l'hiſtoire. Je vois d'ici vos ris moqueurs, je vous entends calculer avec complaiſance le nombre des juſtes qui périſſent. Encore quelques momens, ô les plus inſenſés de tous les hommes ! Dieu ſait attendre. Il eſt patient, parce qu'il eſt éternel. *Patiens quia æternus.* Vous avez donc oublié que c'eſt le monde qui raſſemble les bons & les méchans, & que c'eſt la mort qui les ſépare. La vie eſt le temps de l'épreuve, la mort eſt le moment de la juſtice.

Que de cris vont m'interrompre ! Que de grands hommes vont m'accabler de leurs airs mépriſans ! je m'y réſigne. Mais ils ne m'empêcheront pas d'élever la voix. Je n'en dirai pas moins que, l'irréligion eſt la ſource de tous nos maux, & que la religion ſeule peut les réparer.

C'eſt de ce côté-là qu'il faut tourner toutes vos vues : c'eſt-là qu'il faut nous rallier, bons citoyens, peres de famille, généreux écrivains, vous tous qui déſirez ſincérement la paix & la liberté! on dit que l'évangile eſt bon pour les familles. Ah! il ne l'eſt pas moins pour les empires. Qu'on nous montre en effet une loi ſalutaire qui ne découle des maximes de l'évangile; une action vraiment patriotique qui ne ſoit liée à ſes préceptes; qu'on nous cite un ennemi de la religion qui ne l'ait pas été de la patrie. Peut-on nier que les vertus domeſtiques, tant recommandées par l'évangile, ne ſoient les plus ſolides fondemens de l'ordre ſocial & du bonheur public? Cherchez dans l'athéiſme & ſes affreux apôtres, dans le déiſme & ſes indifférents proſélytes, les mêmes reſſources pour la conſolation des malheureux, pour le ſalut d'un empire chancelant, que dans la religion révélée & ſes diſciples. De vrais chrétiens auroient-ils expédié des émiſſaires dans toutes les provinces pour y ſemer des alarmes ſans fondement ? auroient-ils fabriqué, fait circuler ſous le nom du roi, par la plus exécrable de toutes les fauſſetés, des ordres de brûler les châteaux & les archives? auroient-ils conſeillé, préparé, commis ou toléré, les meur-

tres, les brigandages, les incendies ? Confondroient-ils, ô ſurpriſe ! ô délire ! la cauſe des brigands avec celle du peuple ? Enfin, n'eſt-ce pas dans l'évangile que repoſe à jamais, pour l'ineffable félicité de tous ceux qui voudront le comprendre, la déclaration des vrais droits de l'homme ? N'eſt-ce pas l'évangile, ouvrage de Dieu même, qui retrace à chaque ligne les devoirs de la force, & qui retrace encore les devoirs de la foibleſſe ? N'eſt-ce pas l'évangile qui dit au riche endurci : *Crains ton juge ;* au pauvre abandonné : *Il te reſte un pere ?* Quand, au milieu des rigueurs inouies du dernier hiver, M. l'archevêque de Paris, imité par tant d'autres, prodiguoit aux infortunés tous les ſecours d'une charité inépuiſable, étoit-ce la philoſophie ou la religion qui l'inſpiroit ? L'embrâſement du royaume eſt, ſans doute, un beau ſpectacle pour des philoſophes. Mais qu'ils ſachent qu'un vrai chrétien croit la liberté même trop chèrement payée par le ſang d'un ſeul homme, quand ce n'eſt pas le ſien. J'abhorre les perſécuteurs, je plains les ſuperſtitieux ; mais l'état où nous ſommes n'eſt-il pas enfin la preuve trop ſenſible que l'incrédulité eſt plus farouche que l'intolérance, & plus aveugle que la ſuperſtition ?

Enfans de Saint-Louis, ſucceſſeurs des Am-

broiſes, des Bayards & des Faberts, citoyens de tous les rangs & de tous les états, ce n'eſt pas moi qu'il s'agit d'écouter, mais celui qui vous dit : *Aimez Dieu par-deſſus tout, & votre prochain comme vous-même : voilà la loi & les prophetes.* La loi, c'eſt-à-dire, la regle de conduite; les prophetes, c'eſt-à-dire, le principe de toute prévoyance. En effet, c'eſt le cœur qui prévoit & non l'eſprit. Ce ſecret tout divin n'eſt connu que de ceux qui marchent dans les voies de la providence, avec zèle, mais avec ſimplicité. Oui, le plus ignorant de tous les hommes, s'il eſt vraiment détaché de lui-même, ſe connoît mieux en bonnes loix, que le plus beau génie occupé de ſa gloire. Si les perſonnes qui diſpoſent de la France profeſſent avec moi cette maxime, *aimez Dieu par-deſſus tout, & votre prochain comme vous-même*, nous ſommes d'accord ſur le principe; allons donc de bonne foi à l'application. Comparons les décrets de l'aſſemblée à ceux de la providence : voyons s'il ſeroit impoſſible de trouver dans l'hiſtoire & dans les loix de l'ordre révélé, la ſanction des devoirs domeſtiques, l'origine des nations, la loi fondamentale de toutes les ſociétés, les baſes d'une conſtitution, facile à concevoir, impoſſible à détruire; toutes les regles de la

morale, toutes les reſſources de la politique, & par une ſérie de conſéquences inattaquables, l'explication des malheurs du royaume, & les moyens d'y remédier. Voilà le ſujet que j'oſe indiquer aux méditations, aux diſcours, aux écrits des gens de bien. Heureux! ſi les François, reconnoiſſant la voix de leurs amis, peuvent enfin comprendre que tout ceci n'eſt qu'un eſſai tenté aux dépens de leur bonheur, ſur l'autel & ſur le trône, par la philoſophie moderne, qui s'embarraſſe peu que l'aſſemblée nationale préſerve le royaume de la banqueroute & de l'anarchie, pourvu que le clergé périſſe, & que la monarchie ſoit un vain nom, tandis qu'un reſpect ſincere pour la religion & pour le roi, pourroit encore, en peu de mois, aſſurer le ſalut de l'état dans les trois points prévus & fixés par nos cahiers: les mœurs, la conſtitution & les finances.

Paris, ce 24 février 1790.

Nota. Un exemplaire de cet écrit, ſera dépoſé chez M. Dufoulleur, notaire au châtelet, rue Montmartre. Et je renouvelle encore ma déclaration, que tout écrit imprimé, même avec ma ſignature, qui ne ſeroit pas dépoſé chez cet officier public, ne ſeroit pas de moi.

D'EPREMESNIL.

De l'Imprimerie de VEZARD & LE NORMANT, rue des Prêtres Saint Germain-l'Auxerrois.